

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 16 août 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement au « Wilwerdangerweeg » à Basbellain à partir du 22 août 2022 et pour des raisons techniques et des raisons de sécurité, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue du « Wilwerdangerweeg » à Basbellain comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de lundi 22 août 2022, jusqu'à la fin des travaux. Une déviation sera mise en place, un accès pour les riverains dans la zone de chantier restera possible.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête. le bourgmestre: signé Edy Mertens